



## Communiqué de presse

27 juin 2013

SIX Exchange Regulation  
SIX Swiss Exchange SA  
Selnaustrasse 30  
Case postale 1758  
CH-8021 Zurich  
[www.six-exchange-regulation.com](http://www.six-exchange-regulation.com)

Media Relations:  
T +41 58 399 2227  
F +41 58 499 2710  
[pressoffice@six-group.com](mailto:pressoffice@six-group.com)

### **Demande de sanction à l'encontre de Weatherford International Ltd.**

**SIX Exchange Regulation a déposé une demande de sanctions à l'encontre de Weatherford International Ltd. auprès de la Commission des sanctions de SIX Swiss Exchange. A l'issue de son enquête, SIX Exchange Regulation considère que Weatherford International Ltd. a enfreint dans ses comptes annuels 2011 les normes comptables US GAAP destinées à mesurer la charge fiscale.**

De l'avis de SIX Exchange Regulation, Weatherford International Ltd. s'est rendue coupable d'infraction suivante:

Weatherford International Ltd. a sous-évalué la charge fiscale d'USD 56 millions dans ses comptes annuels 2011 établis selon les normes US GAAP. Le bénéfice annuel a ainsi été surévalué de 20%. Cette erreur peut être imputée à des lacunes dans les contrôles internes. La société a détecté l'erreur et l'a corrigée par la suite.

Weatherford International Ltd. conteste qu'en partie les accusations de SIX Exchange Regulation.

La durée de la procédure de sanction n'est pas encore définie. SIX Exchange Regulation informera de l'issue de la procédure de sanction. Aucune information complémentaire ne sera communiquée concernant la procédure de sanction en cours.

#### **Annexe concernant les normes de présentation des comptes**

Les rapports financiers périodiques font partie des informations qui assurent le bon fonctionnement du marché.

On trouvera des informations sur les normes de présentation des comptes dans:

[http://www.six-exchange-regulation.com/obligations/financial\\_reporting\\_fr.html](http://www.six-exchange-regulation.com/obligations/financial_reporting_fr.html)

#### **US GAAP «Accounting Standards Codification (ASC) 740-10»**

En vertu de l'ASC 740-10, une société doit saisir les impôts pour l'exercice courant ainsi que les impôts latents qui résultent des différences d'évaluation entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales mesurées.



Pour de plus amples informations, Dr Alain Bichsel, Head Media Relations, est à votre entière disposition.

Téléphone: +41 58 399 2675  
Fax: +41 58 499 2710  
E-mail: [pressoffice@six-group.com](mailto:pressoffice@six-group.com)

### **SIX Exchange Regulation**

SIX Exchange Regulation s'acquitte des tâches qui lui ont été assignées par le droit fédéral, applique les règles édictées par le Regulatory Board et en surveille l'application. SIX Exchange Regulation prononce des sanctions dans la mesure où les règlements lui en attribuent la compétence ou dépose des demandes de sanctions à la Commission des sanctions de SIX Swiss Exchange.

SIX Exchange Regulation est placé sous la responsabilité directe du président du conseil d'administration de SIX Group, ce qui garantit son indépendance à l'égard des activités opérationnelles de SIX Swiss Exchange. SIX Exchange Regulation comprend les services Listing & Enforcement, responsable de la régulation des émetteurs, et Surveillance & Enforcement, chargé de la surveillance du négoce.  
[www.six-exchange-regulation.com](http://www.six-exchange-regulation.com)

### **Commission des sanctions**

La Commission des sanctions peut prononcer des sanctions en cas d'infractions aux Règlements relatif au négoce de SIX Swiss Exchange et Scoach Suisse, au Règlement de cotation et à leurs Règlements complémentaires. Elle est composée de cinq à onze membres. Le président de la Commission des sanctions ainsi que la moitié de ses membres sont désignés par le Regulatory Board, les membres restants étant nommés par le Conseil d'administration de SIX.

**SIX** gère l'infrastructure de la place financière suisse et offre aux acteurs financiers du monde entier une gamme de services complète dans les secteurs du négoce et du règlement de titres, de l'information financière et du trafic des paiements. L'entreprise appartient à ses utilisateurs (environ 150 banques de tailles et d'orientations très diverses). Avec quelque 3'500 collaborateurs et une présence dans 24 pays, son résultat d'exploitation a atteint en 2012 plus de 1,14 milliard de francs suisses et un bénéfice du groupe de CHF 320,1 millions.

[www.six-group.com](http://www.six-group.com)